Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 48 (1903)

Heft: 5

Artikel: Le stationnement d'une brigade

Autor: Nicolet

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338060

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le stationnement d'une brigade.

Afin de varier un peu la nature de nos discussions, nous croyons bien faire en publiant aujourd'hui, *in extenso*, un des manuscrits qui nous sont parvenus comme solution du thème tactique nº 2 posé dans notre livraison de mars.

Nous rappelons ce thème.

La brigade mixte du colonel N., qui, dans la journée du 5 juin, a battu en retraite du Marchairuz, se dirigeant sur Vufflens-la-Ville, où elle doit être le 6 à 9 h. du matin, est composée des unités suivantes :

Régiments d'infanterie 3 et 4 ; Bataillon de carabiniers 1 ; Escadron 1 ; Artillerie de campagne 9/I ; Compagnie de sapeurs 1 ; Ambulance 1.

Elle a marché dans l'ordre suivant :

Gros:

Commandant: colonel-brigadier N.

Troupes: Ambulance 1.

3e régiment d'infanterie (bat. 8, 7, 9).

Bataillon 10. Artillerie 9/I.

Bataillons 11 et 88.

Arrière-garde:

Commandant: major B.

Troupes (et ordre de marche): Comp. sap. 1.

Car. 1. Esc. 1.

A 5 h. du soir, le colonel-brigadier, qui marche à la tête du gros, arrive à Ballens. Il décide de stationner pendant la nuit à Apples et environs.

A ce moment, les renseignements qu'il a sur l'ennemi sont les suivants :

De l'infanterie et de la cavalerie occupent le Brassus, l'Abbaye et le Pont.

Une forte colonne de toutes armes a pénétré en Suisse par la route de St-Cergues. La tête est entrée à St-Cergues à 11 h. du matin. A 4 h. du soir, son avant-garde a été signalée entrant à Bassins.

Voici une des réponses qui nous sont parvenues. Elle représente assez exactement la majorité des opinions émises. Ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas d'accord avec la solution et les motifs de notre correspondant voudront bien nous fournir leur manière de voir pour le 31 mai.

Cela dit, nous laissons la parole à notre camarade:

Les renseignements que le commandant de la brigade mixte possède en arrivant à Ballens doivent lui faire supposer :

- 1º Que l'infanterie de la colonne entrée en Suisse par St-Cergues ne dépassera pas le 5 juin la ligne St-Cergues-Longirod-Burtigny-Bursins.
- 2º Que les avant-postes des corps occupant la Vallée de Joux se trouvent vraisemblablement aux cols du Marchairuz et du Molendruz.
- 3º Que la cavalerie nombreuse dont dispose l'adversaire occupera le plateau de Gimel en se couvrant de l'Aubonne et du Toleure.

La proximité de la cavalerie ennemie accompagnée peutêtre d'artillerie à cheval expose le colonel N. à être attaqué au point du jour. Il se couvrira en conséquence par un solide réseau d'avant-postes et tiendra réunis tous les éléments de sa brigade afin de pouvoir soit manœuvrer soit effectuer sa retraite dans la direction la plus favorable.

Le colonel N. cantonnera donc à Apples tout le gros de son détachement.

Mesures de sûreté. — Les directions dangereuses sont Bière à l'ouest, Aubonne au sud-ouest et Pampigny au nord.

Le colonel N. couvrira son cantonnement à l'ouest par des avant-postes d'infanterie dont il fera passer la ligne de résistance par le bois à l'ouest du Pré de la Chaux, Froideville, au Vernay, Chardonnay et Bussy. Au nord, il protégera son flanc droit par une flanc-garde qu'il détachera à Pampigny avec mission de surveiller les routes qui débouchent du Molendruz.

En outre, pour être prévenu à temps des mouvements de l'ennemi, il fera occuper Bière et Lavigny par des postes de cavalerie qui se tiendront en communication avec lui par télégraphe et qui surveilleront principalement la route du Marchairuz, le pont du Toleure et les ponts d'Aubonne.

Les avant-postes ayant pour but de permettre à la brigade de se rassembler sur sa place d'alarme et de prendre éventuellement une position de combat, resteront en place jusqu'à réception de l'ordre de se replier.

Les feux de bivouac seront interdits, car ils seraient vus des hauteurs du Jura et révéleraient la position de la brigade.

Le meilleur emplacement de la place d'alarme semble, d'après la carte, se trouver au sud d'Apples, à l'est de la route de Morges, permettant à la brigade de se mettre facilement en mouvement, soit dans la direction de Cottens, soit dans la direction de Reverolles.

Pour les motifs qui ont dicté de tenir la brigade concentrée, les trains resteront réunis à Apples.

Enfin, pour être en communication constante avec ses postes avancés de Bière et Lavigny et sa flanc-garde à Pampigny, le colonel N. établira son quartier au bureau du télégraphe à Apples.

L'ordre de stationnement devra donc être rédigé comme suit:

Ordre de stationnement.

He brigade.

Ballens, 5 juin, 5 h. soir.

Avant-Postes:

Command^t: Lieut.-col. X.
Bataillon 7.
Bataillon 9.

GROS:

Etat-maj. de la brig. Apples.
Ambulance l'Apples.
Comp. sapeurs l'Apples.
Art.llerie 9/I Apples.
Et.-maj. rég. 4 Apples.
Bataillon 10 Apples.

» 11 » » 88 »

Bat. earabin. 1 »

Escadron 1 »

Flanc-Garde de droite:

Comm^t: Maj. Z. PampignyBataillon 8 »

1 off., 15 cav. esc. 1 »

1º De l'infanterie et de la cavalerie ennemies occupent le Brassus, l'Abbaye et le Pont.

Une forte colonne de toutes armes a pénétré en Suisse par la route de St-Cergues à 11 h. du matin. A 4 h. du soir, son avant-garde a été signalée entrant à Bassins.

Notre brigade doit rallier le corps d'armée demain à Vufflens-la-Ville à 9 h. du matin et couchera ce soir à Apples.

2º Le gros du détachement sera cantonné en entier à Apples (camp de localité).

3º L'escadron 1 détachera:

l peloton à Bière avec mission de surveiller la route du Marchairuz et le pont du Toleure.

l peloton à Lavigny avec mission de surveiller les ponts d'Aubonne.

De plus, il mettra l'officier et 15 cavaliers à la disposition du commandant du bat. 8 et 10 cavaliers à la disposition du commandant des avant-postes.

Le reste de l'escadron sera au gros à ma disposition.

Avant-postes: Bataillons 7 et 9 sous les ordres du commandant du 3^e régiment.

Ligne de résistance des avant-postes :

Le bois à l'ouest du Pré de la Chaux, Froideville, au Vernay, Chardonnay, Bussy (Carte au 100 000°).

Les avant-postes ne se replieront que sur mon ordre.

Flanc-garde: Le bataillon 8, auquel est adjoint un officier de dragons avec 15 cavaliers, se transportera à Pampigny où il couvrira le flanc droit de la brigade.

Interdiction générale d'allumer des feux de bivouac.

- 4º Place d'alarme au sud du village d'Apples entre la route de Morges et la route de Cottens.
 - $5^{\rm o}$ Tous les trains resteront réunis à Apples.
- 6° Je me tiendrai au bureau du télégraphe à Apples (Apples est relié télégraphiquement à Bière, Lavigny et Pampigny).

Le commandant de la II^e brigade : N., colonel.

Dicté:

Au command^t du 3^e régim^t.

- » du $4^{\rm e}$ »
- » du bat. 8.
- » du bat. c. 1.
- » de l'artil. 9/I.
- » de l'esc. 1.
- » comp. sap. 1.
- » ambulance 1.
- » du train.